



Genève, le 28 mars 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

"Cara, connecté à ma santé": création de l'association Cara pour le développement du dossier électronique du patient de Suisse occidentale

Cinq cantons unissent leurs forces pour offrir à leurs habitants un dossier électronique du patient (DEP) sécurisé. Les conseillers d'Etat chargés de la santé des cantons de Genève - M. Mauro Poggia -, du Valais - Mme Esther Waeber-Kalbermatten - et de Vaud - M. Pierre-Yves Maillard - ont créé aujourd'hui à Lausanne l'association intercantonale baptisée Cara dans le but de poursuivre et d'étendre la mise en place du DEP au niveau romand. Leurs homologues des cantons de Fribourg - Mme Anne-Claude Demierre - et du Jura - M. Jacques Gerber - ont exprimé la volonté d'y adhérer prochainement, sous réserve de l'accord de leur parlement respectif. Cette collaboration intercantonale dans le domaine de la santé est unique en Suisse. Par un meilleur partage de l'information, elle permettra d'améliorer la qualité de la prise en charge médicale, la sécurité des patients et l'efficacité du système de santé.

Qu'auront un jour en commun une Jurassienne qui se blesse alors qu'elle skie sur les pistes valaisannes, un Vaudois qui a un accident cardiaque lors de sa visite au Salon de l'auto à Genève et une grand-maman fribourgeoise hospitalisée à Lausanne suite à un malaise survenu lors d'une fête de famille chez sa fille ? Toutes ces personnes pourront bénéficier d'un DEP accessible à un niveau intercantonal et dès lors consultable par des professionnels de santé hors de leur canton de résidence.

L'association Cara chapeautera la communauté intercantonale qui gèrera la mise en œuvre du DEP dans cinq cantons romands. Cette communauté de référence permettra à 2 millions d'habitants d'avoir accès, d'ici 2020, à une plateforme unique et hautement sécurisée abritant les dossiers électroniques des patients. Chaque canton conservera toutefois son autonomie dans la mise en place du DEP en définissant notamment le rythme de déploiement, les professionnels impliqués, les types de documents échangés et les modules utilisés sur son territoire. L'association sera présidée par le canton de Genève la première année.

Grâce à cette collaboration, les cantons membres partagent les bénéfices des expériences déjà menées dans certains cantons ainsi que les coûts liés à la plateforme et à sa certification. De plus, la mise en œuvre commune du dossier électronique du patient garantit une meilleure cohérence pour les patients et les prestataires de soins, notamment ceux qui sont mobiles ou qui traitent des patients provenant de différents cantons.

Cara est chargée de mettre en place la plateforme technique unique et d'assurer la transition progressive des plateformes DEP déjà opérationnelles dans les cantons membres ainsi que du dossier pharmaceutique partagé du canton de Fribourg vers la plateforme unique. Dans ce

but, les cantons souhaitent mener des négociations avec La Poste Suisse, qui fournit déjà une solution informatique aux cantons de Genève, pour MonDossierMedical.ch, et Vaud. L'association regroupera également les professionnels de la santé des cantons membres qui travailleront avec le DEP et s'assurera de la sécurité et de la protection des données des patients, conformément à la certification fédérale qui sera apposée.

La création de Cara constitue un pas important vers la réalisation des objectifs de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient, entrée en vigueur le 15 avril 2017. Celle-ci oblige les hôpitaux et les cliniques de Suisse à participer au DEP dès 2020 et les établissements médico-sociaux et les maisons de naissance dès 2022. Le DEP devra être un espace hautement sécurisé de partage d'informations médicales pertinentes sur un patient. Il est établi avec le consentement explicite du patient, qui peut en gérer les droits d'accès. Il ne remplace pas le dossier médical tenu par les professionnels de santé mais l'enrichit en permettant un accès aux données fournies par d'autres professionnels de la santé. Cette plateforme rend le système de santé plus efficace grâce à un meilleur échange d'informations, par exemple lorsqu'un patient est transféré d'un lieu de soins à un autre. Elle améliore également la prise en charge et la sécurité des patients, notamment les personnes souffrant de maladies chroniques, dont les besoins en matière de coordination et de continuité des soins sont majeurs. En outre, elle encourage les patients à se réapproprier une information médicale qui les concerne et à devenir pleinement acteurs de leur santé.

Le dossier électronique du patient (DEP) du canton de Genève permet à toute personne prise en soins à Genève et qui le souhaite d'avoir accès de manière sécurisée aux informations médicales contenues dans son dossier médical, et d'en donner l'accès aux professionnels de santé de son choix.

Lancé à l'échelle du canton en 2013, MonDossierMedical.ch (MDM) a pour objectif de partager l'information médicale par voie électronique entre les médecins, les prestataires de soins et le patient de manière sécurisée et conforme à l'éthique médicale.

Grâce à ce système, le partage de l'information médicale pour les patients pris en charge sur le canton de Genève est facilité, ce qui réduit les risques d'erreurs médicales, améliore l'efficacité dans la prise en charge et permet également d'éviter que les examens soient réalisés à double. Aujourd'hui, plus de 33'500 patients et près de 750 médecins de cabinets ont adopté MDM.

www.mondossiermedical.ch

[Voir les photos](#)

Pour tout renseignement complémentaire :

- **Genève:** *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé et président de l'association cara, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, secrétaire général adjoint chargé de la communication, T. 079 935 86 75.*
- **Valais:** *Mme Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat chargée du département de la santé, des affaires sociales et de la culture, T. 079 248 07 80.*
- **Vaud:** *M. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat chargé du département de la santé et de l'action sociale, T. 021 316 50 01.*

- **Fribourg:** *Mme Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat chargée de la direction de la santé et des affaires sociales, T. 026 305 29 04.*
- **Jura:** *M. Jacques Gerber, conseiller d'Etat chargé du département de l'économie et de la santé, T. 032 420 52 03.*